

Un soutien aux communautés et à leurs monastères, lieux d'accueil ouverts à tous

Reconnue d'utilité publique depuis 1974, la Fondation des Monastères apporte son concours aux communautés religieuses, par une activité de conseil mais aussi en les soutenant financièrement grâce aux dons et legs qu'elle reçoit, en exonération de droits de mutation.



Agnès Larnaudie-Eiffel, responsable des legs et Marie-Christine Avignon, responsable des dons

Quelles sont les missions de la Fondation des Monastères ?

Marie-Christine Avignon : La Fondation des Monastères a pour mission de subvenir aux besoins des communautés monastiques, dans toutes leurs difficultés. Outre notre activité de conseil, nous contribuons à la conservation du patrimoine religieux, culturel et artistique en participant au financement des travaux de ré-

novation des monastères. Pour l'année 2011, nos aides ont porté essentiellement sur des réparations de toitures, des remplacements de chaudières ou des transformations de chauffage en vue d'économiser l'énergie, des mises aux normes (électricité, sécurité, accès handicapés) pour leurs hôtelleries ou accueils ainsi que pour les infirmeries, des rénovations de cuisine, des travaux d'entretien courant (peinture, fenêtres, assainissement, sanitaires). D'autre part, la Fondation des Monastères soutient, depuis son origine les communautés monastiques pour le paiement de leurs cotisations sociales, maladie et vieillesse, qui représentent une lourde charge pour nombre d'entre elles.

Comment financez-vous votre soutien aux communautés ?

Agnès Larnaudie-Eiffel : Nous ne recevons pas de subventions publiques et donc notre action n'est possible que grâce aux legs et aux dons reçus. Désignée légataire, sans autre précision, la Fondation des Monastères a l'entière liberté d'en faire profiter les communautés le plus dans le besoin, en puisant dans sa caisse d'entraide. Elle peut en outre être bénéficiaire d'un legs pour aider en priorité telle communauté nommément désignée. Dans ce cas, 10% du legs sont versés à la caisse d'entraide.

Et pour les dons ?

Ils émanent de personnes sensibilisées à la vie monastique, soit parce qu'ils ont découvert l'univers monastique à l'occasion de vacances ou de retraite (et ils sont de plus en plus nombreux à chercher de tels lieux de ressourcement), soit parce qu'ils ont un membre proche dans l'une des communautés, soit à la suite de

nos campagnes de communication. Les dons reçus à la Fondation des Monastères lui permettent de répondre aux demandes des communautés en difficulté. Les dons affectés et reversés à des communautés participent à hauteur de 5% à la caisse d'entraide.

Par ailleurs, comment faites-vous connaître vos actions ?

Marie-Christine Avignon : Recueillir des dons et legs pour aider les membres des nombreuses communautés est une de nos missions principales, ce qui implique une information permanente à destination des donateurs, des testateurs et de leurs notaires. Pour cela, notre meilleur relais est notre site Internet, qui génère de plus en plus de dons en ligne. Par ailleurs, nous adressons une newsletter une fois par an à tous nos donateurs. Enfin, nous continuons à aller à la rencontre des notaires chaque année lors de leur congrès professionnel.

Quelle est la particularité juridique des dons consentis aux communautés religieuses ?

Agnès Larnaudie-Eiffel : On distingue les communautés légalement reconnues et les autres. Ces dernières ne peuvent pas recevoir des dons en exonération de droits ni délivrer de reçus fiscaux. Les communautés légalement reconnues ne peuvent recevoir des dons en exonération de droits et éditer des reçus fiscaux que pour leurs œuvres laïques d'intérêt général, ce qui reste exceptionnel pour des communautés monastiques. Le plus simple pour le donateur qui souhaite aider une communauté est d'adresser son don à la Fondation qui, elle, a la capacité juridique de le recevoir et de lui adresser un reçu fiscal lui garantissant une réduction fiscale sur l'IR ou sur l'ISF. Et le cas échéant de préciser l'affectation souhaitée.

Quels sont vos projets pour 2013 ?

Marie-Christine Avignon : Nous éditons depuis de nombreuses années l'annuaire pratique de tous les lieux monastiques. Et nous en avons développé une application iPhone. Cette année, notre objectif est d'en améliorer encore davantage le fonctionnement afin de rendre tous ces lieux de ressourcement plus facilement accessibles. En outre, nous projetons de développer la visibilité de la Fondation grâce à des supports nouveaux : partenariat avec RCF pour une rubrique régulière, présence sur les réseaux sociaux et extension de l'application iPhone sur Android. ■



Fondation
des
Monastères

FONDATION DES MONASTÈRES

83-85 rue Dutot

75015 Paris

Tél : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Site : www.fondationdesmonasteres.org

Courriel : fdm@fondationdesmonasteres.org